



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 6 janvier 2017

Monsieur le Président
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Procédures disciplinaires engagées à l'encontre des agents des routes

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale a été saisie par plusieurs agents de la Direction des Routes et des Transports à l'encontre desquels des procédures disciplinaires ont été engagées en votre nom, en vue de les sanctionner pour s'être rendus en véhicule de service aux manifestations des 3 et 23 novembre derniers sur le parvis de l'Hôtel du Département.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces sanctions nous paraissent particulièrement injustes pour les raisons qui suivent :

Tout d'abord, vous avez enfin pris la décision de revenir partiellement sur la réforme engagée en rétablissant, en cas de verglas, le traitement des routes jusqu'alors abandonnées. Vous avez ainsi reconnu que ces agents n'avaient finalement pas entièrement tort lorsqu'ils vous ont interpellé sur les conséquences de cette nouvelle réforme et notamment sur la sécurité des usagers. Dans ces conditions, la prise de sanctions à l'égard d'agents qui vous ont ainsi permis de prendre une sage décision, même si elle est incomplète à notre sens, nous paraît plutôt paradoxal.

Par ailleurs, nous vous avons alerté il y a plusieurs mois au sujet de l'utilisation des images de vidéosurveillance par le chef du Service Appui Routes et Matériel de la DRT en vue de contrôler certains agents du site de Colmar, faute d'une gravité indiscutable. Vous avez consenti à admettre qu'il s'agissait d'un comportement inapproprié et vous nous avez informés que point serait l'objet d'un éclairage à l'occasion d'un prochain CTP, point que nos représentants au sein de cette instance attendent encore.

Pour autant, il ne nous semble pas que vous ayez engagé une quelconque procédure disciplinaire à l'égard de ce chef de service. Vous n'avez pas plus engagé de procédure disciplinaire à l'égard du chef de l'agence territoriale routière d'Altkirch qui a imposé très abusivement à ses agents, d'être présents à la cérémonie des vœux aux personnels que vous présidez, faute pour eux d'être considérés d'office en congés annuels ou RTT.

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr



Dans ces circonstances, nous sollicitons de votre part la même indulgence à l'égard des agents des routes qui se sont rendus aux rassemblements des 3 et 23 novembre dernier à Colmar avec des véhicules appartenant à la Collectivité, et vous proposons de renoncer aux sanctions disciplinaires engagées à leur encontre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération.

Le secrétaire général du syndicat
Force Ouvrière



Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr